



Novembre 2017

Les Ordonnances Travail MACRON c'est : 5 Ordonnances et 150 pages ... de destructions !

→ La destruction du Contrat de Travail de chaque salarié :

Aujourd'hui un accord ou un référendum d'entreprise peut acter la diminution du salaire contractuel de chaque salarié (salaire mentionné au contrat de travail et sur la fiche de paie).

→ La destruction des moyens de préserver la Santé des salariés :

Les CHSCT disparaissent, et avec eux une partie fondamentale de leur mission de préservation de la santé des salariés au travail : les représentants des salariés ne pourront plus « Contribuer à la prévention et à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs [...] », ni « Veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières ».

→ La destruction de la Proximité entre les salariés et leurs représentants :

Les Délégués du Personnel, les élus CHSCT, ainsi que le temps qui était accordé pour la défense individuelle et collective des salariés, sont supprimés.

Les Ordonnances MACRON ont été décrétées, NON négociées !

Nous avons assisté à la mise en scène gouvernementale de décisions unilatérales.

ZERO négociations, ZERO démocratie, résultat : 100% MARCHE arrière

La CFDT est opposée aux Ordonnances MACRON qui signent un recul social de plus de 35 ans en arrière !